

Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42

tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges Communaux**

Nos réf. : 51101/050101/FIN/délais paiement/trimestre 3-2026

Annexe : procédure dans eComptes

Vos contacts :

Nathalie Taburiaux, Attachée - nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be, 081/32.36.67

Jean-François Sace, Premier Attaché - jeanfrancois.sace@spw.wallonie.be, 081/32.32.37

Philippe Knapen, Directeur - philippe.knapen@spw.wallonie.be, 081/32.37.04

**Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne
– Troisième trimestre 2026.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011) et surtout de la mise en cause des autorités belges pour infraction à ladite directive, la Commission européenne souhaite disposer des délais de paiement appliqués par les communes.

La présente enquête concerne les délais de paiement **pour le troisième trimestre 2026 (1^{er} juillet-30 septembre 2026)**.

J'insiste sur le fait que cette enquête est une initiative européenne et que la Région wallonne n'intervient que comme un intermédiaire dans la récolte des données. La réponse à cette enquête est très importante car elle vise à éviter une condamnation supplémentaire de la Belgique ainsi que les sanctions pécuniaires qui en découleraient pour les autorités des différents niveaux de pouvoirs.

Comme annoncé dans la circulaire du 7 septembre 2026, **la génération et l'envoi de vos données se font désormais exclusivement via la plate-forme eComptes et ce, avant le 30 octobre 2026.**

J'insiste pour que vous ne modifiez pas le document généré par eComptes et que vous le transmettiez exclusivement via eComptes, ceci afin de permettre une analyse automatisée des données reçues.

Vous trouverez en annexe la procédure à suivre dans eComptes pour la génération du tableau et son envoi.

En vous remerciant de votre collaboration et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

Le Directeur général,

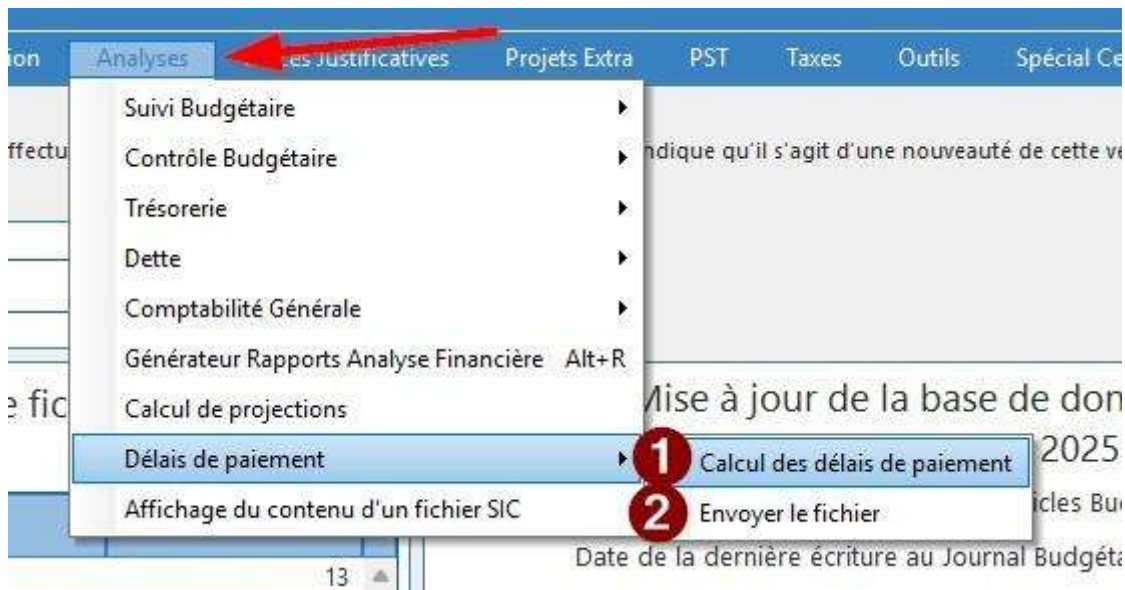


Simon DETHIER

Annexe

Calcul des délais de paiements – procédure de génération et d’envoi du tableau au départ d’eComptes

- 1) S'assurer de l'exportation des données à partir de votre logiciel comptable et de l'importation de ces données dans eComptes
- 2) Menu Analyses - Délais de paiement



- 3) Calcul des délais de paiement : La fenêtre suivante s'ouvre :

[illegible]

- a. Indiquer l'intervalle souhaité : exemple pour T3/2026 = du 01/07/2026 au 30/09/2026
- b. Sélectionner le service souhaité. Attention pour l'Europe il s'agit des 2 services (ordinaire + extraordinaire)
- c. Dans l'onglet « Délais de paiement » :
 - i. Indiquer si on utilise le menu « pièces entrantes » dans le programme comptable.
 - ii. Ensuite appuyer sur le bouton « rechercher les paiements effectués »
 - iii. Attendre que les données s'affichent
- d. Dans l'onglet « Pièces entrantes en attente » : appuyer sur le bouton « rechercher les pièces en attente » et attendre que les données s'affichent.
- e. Indiquer un « répertoire de génération »
- f. Cliquer en bas de l'écran sur le bouton « Générer le document ».

4) Un fichier Excel va s'ouvrir ; il contient les données à envoyer (Envoyer le fichier).

Attention : vous devez compléter manuellement l'information suivante (onglet EU du fichier Excel), non disponible via eComptes :

Paiement de l'indemnité forfaitaire (40 EUR) par facture payée en retard au troisième trimestre 2026

Nombre de factures troisième trimestre 2026	Montant total payé troisième trimestre 2026